

## **COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE CLERMONT-LE-FORT DU 07 AVRIL 2015**

**Présents :** Nicole AERN, Elisabeth BARRAL, Xavier BELLAMY, Jean-Paul CARDALIAGUET, Sandra DELGADO, Geneviève DURAND-SENDRAIL, Christian HUGUES, Gérald LAGACHERIE, Jean-Pierre LAGUENS, François MARTINEZ, Leanne PITCHFORD.

**Personnes excusées ayant donné pouvoir :** Jean-Jacques CAZALBOU, Gérard BOUDON, Romain MALPAS, Elisabeth GIACHETTO

### **Ordre du Jour**

1. Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 3 mars 2015
2. Bilan présenté par la « commission Démocratie Participative et Vie Associative » concernant la visite des quartiers (nov 2014-mars2015).
3. Délibération concernant l'approbation du Procès Verbal électronique.
4. Droit d'intention d'aliéner sur la vente d'une maison en zone U.
5. Vote du Compte Administratif et du Compte de Gestion de la commune.
6. Affectation du résultat.
7. Vote des taux d'imposition.
8. Approbation du BP communal et vote de l'attribution des subventions pour 2015.
9. Approbation de la modification d'attribution de compensation du Sicoval pour 2015
10. Délibération concernant le deuxième adjoint.
11. Questions diverses.

La séance est ouverte à 20h35.

Elisabeth BARRAL, demande à ce que trois points supplémentaires soient rajoutés à l'ordre du jour à savoir :

- L'approbation des comptes rendus du 18 décembre 2014 et du 05 février 2015.
- La création d'une commission accessibilité.
- La délibération concernant le choix de collecte pour le tri collectif.

### **1. Approbations des comptes rendus :**

Séance du 18 décembre 2014 : 8 abstentions et 7 approuvent.

Séance du 05 février 2015 : 7 abstentions et 8 approuvent.

Séance du 03 mars 2015 : 1 contre et 14 approuvent.

### **2. Bilan présenté par la « commission Démocratie Participative et Vie Associative » concernant la visite des quartiers (nov 2014-mars2015).**

Il est donné la parole à Christian Hugues qui dresse un bilan des visites qui ont été faites le samedi matin dans la commune découpée en 5 quartiers. L'accueil des habitants a été favorable. Les doléances concernent la vitesse excessive des usagers sur les voies départementales ainsi que sur les voies communales, la sécurisation des déplacements piétonniers qui devrait être améliorée. L'entretien de la voirie ainsi que des bas-côtés devrait être dans certains secteurs envisagé. Il conviendra de renouveler cette opération avec plusieurs membres du Conseil Municipal.

**3. Délibération concernant l'approbation du Procès Verbal électronique.**

E Barral rappelle que le Sicoval a fait l'acquisition du matériel concernant le procès verbal électronique attribué au garde champêtre mutualisé entre les 3 communes (Lacroix Falgarde, Clermont le Fort et Goyrans). Cette acquisition permet un gain de temps de 50 heures annuelles en travail administratif. Il est demandé aux communes de participer aux frais de maintenance qui s'élève à 240 €/annuel soit 80 € par commune. **Le résultat du vote est le suivant : pour 14 abstention : 1.**

**4. Droit d'intention d'aliéner** concernant la vente d'une maison sur la parcelle E 189 pour un montant de 382 000 €. Madame le Maire propose de délibérer sur la décision d'exercer le droit de préemption urbain, **il est décidé à l'unanimité de ne pas l'exercer.**

**5. Vote du Compte Administratif communal de l'exercice 2014.** Monsieur LAGACHERIE 1<sup>er</sup> adjoint prend la présidence de la séance et donne la parole à Christian HUGUES qui fait partie de la Commission Finances. Il explique que l'excédent dégagé en fonctionnement n'est que de 10 225.42 € en raison d'une dépense exceptionnelle de 40 150 € cette année reversée au Sicoval pour les travaux de voirie. Madame le Maire quitte la salle et **il est procédé au vote du Compte Administratif : Pour 14 Contre : 0 Abstention : 0**

**6. Affectation du résultat de 2014 :** Il est présenté le résultat de l'exercice 2014 soit un excédent de fonctionnement de 10 225.42 € qui s'additionne au résultat antérieur reporté de 134 178.81 €. Solde d'exécution d'investissement de 24 107.03 € ainsi qu'un solde de restes à réaliser de 33 996.16 €. Ainsi il est affecté en réserves au compte 1068 (recettes) 58 103.19 € et est reporté en fonctionnement (recettes) 86 301.04 €. **Il est procédé au vote Pour : 14 Contre : 0** en l'absence de Madame le Maire.

**7. Vote des taux d'imposition :**

La base d'imposition prévisionnelle de 2015 a été augmentée de 0.9 %. Après discussion il est décidé de maintenir les taux d'imposition de 2014 soit Taxe d'habitation 4.98 % ; Taxe foncière bâti 10.30% et Taxe foncière non bâti 23.85 %. **Il est procédé au vote des taux : 1 abstention et 13 pour maintenir ces taux.** Madame le Maire n'ayant pas été invitée à reprendre la séance.

**8. Vote du Budget Primitif 2015 :**

En fonctionnement il est noté une augmentation des frais de personnel et d'indemnité des élus. Une rigueur du suivi des dépenses doit être exercée. En recette de fonctionnement on note une baisse des dotations d'état et un revenu des immeubles constant. La section s'équilibre à 396 582.04 €.

En investissement les opérations nouvelles d'investissement sont citées à savoir :

OPERATIONS	DEPENSES	RECETTES
<b>PONT DE RIVEDAYGUE</b>	<b>162 270,82 €</b>	<b>Etat 61 098,20 €</b>
		<b>Département 77 369,79 €</b>
<b>OPERATION 1304</b>		
<b>SALLE POLYVALENTE</b>	<b>10 910.21 €</b>	
Remplacement huisseries façade Est		<b>Subvention 1 800 € ?</b>
<b>OPERATION 14-07</b>		
<b>ECLAIRAGE CLOCHER EGLISE</b>	<b>6 600.00 €</b>	
<b>OPERATION 1501</b>		
<b>ECOLE NUMERIQUE</b>	<b>6 000.00 €</b>	
2 tableaux numériques blancs		<b>Subvention 2 400 € ?</b>
2 ordinateurs portables 1 vidéo projecteur		
<b>OPERATION 1502</b>		
<b>ECOLE EQUIPEMENT</b>	<b>2 200.00 €</b>	
Achat 2 meubles cuisine cantine		<b>Subvention 600 € ?</b>
Achat rideaux 2 classes		
<b>OPERATION 1503</b>		
<b>DEFIBRILLATEUR PORTABLE</b>	<b>1 700,00 €</b>	<b>Subvention 410 € ?</b>
<b>OPERATION 1504</b>		
<b>ACQUISITIONS FONCIERES</b>	<b>30 000,00 €</b>	
<b>OPERATION 1505</b>		
<b>ACCESSIBILITE BATIMENTS PUBLICS</b>	<b>25 000,00 €</b>	
<b>OPERATION 1506</b>		

La section s'équilibre à 347 747.02 €.

**Il est procédé au vote du budget primitif 2015, le résultat est le suivant : abstention : 0, pour 7, contre 8.** Madame le Maire demande la raison du rejet de ce budget, *Les conseillers qui ont voté contre ne souhaitent pas s'exprimer en séance et invitent la maire à organiser une réunion interne de l'équipe municipale pour s'expliquer.*

#### 9. Modification de l'attribution de compensation versée par le Sicoval

Madame le Maire rappelle le calcul de l'attribution de compensation qui correspond au produit de fiscalité auquel est retranché la participation au SIVOS et la retenue relative au transfert de compétence voirie. Pour 2015 l'attribution de compensation sera de 4 103 €, la retenue sur AC sera de 18 178 €. **Il est procédé au vote Abstention : 2, Contre 4, Pour : 9.**

#### 10. Délibération concernant le deuxième adjoint

La délégation finances a été retirée à Monsieur Xavier BELLAMY, à sa demande par arrêté du 23 mars 2015. Madame le Maire rappelle l'article du CGCT L 2122-18 qui stipule que le Conseil Municipal doit se prononcer sur le maintien de Xavier BELLAMY dans ses fonctions d'adjoint. Le vote à bulletin secret a été demandé. Le résultat concernant la conservation du poste d'adjoint par Xavier Bellamy **est 9 pour et 6 contre.**

**11. Madame le Maire donne lecture du courrier qu'elle a adressé aux huit conseillers en réponse à leur lettre publiée dans le compte rendu du Conseil Municipal précédent.**

*Chers Amis,*

*J'ai bien reçu votre courrier relatif à la gestion municipale et à mon engagement personnel dans la campagne des élections départementales.*

*Je conçois mon rôle de Maire avec un sens aigu des responsabilités, ce qui peut me faire paraître autoritaire. Le Maire est l'interlocuteur privilégié de toutes les institutions, même si les décisions sont prises en commun, c'est vers lui que les institutions, mais également les administrés se tournent. C'est le rôle que vous m'avez confié et que je me fais un point d'honneur à respecter.*

*Je continuerai à exercer pleinement ma mission auprès des conseillers municipaux et vous invite à travailler sur les dossiers de notre commune. Les commissions ayant été élargies à la demande collective, chacun pourra s'intéresser et participer à toutes les commissions, mais les dossiers doivent avancer pour répondre à l'ordre du jour des conseils municipaux. Il est de la responsabilité de chacun de rechercher les éléments de réponses aux questions qui se posent et de faire des propositions pour trouver les meilleures solutions possibles pour nos administrés.*

*Je ne souhaite pas qu'une planification trop contraignante, à la main d'un seul adjoint, entrave la vie des commissions, chacune d'elle doit avancer à son rythme, refléter la diversité des opinions de l'équipe municipale, et répondre aux besoins du calendrier de la vie communale.*

*Je précise que le personnel de la Mairie et de l'école relève de la responsabilité du Maire et du premier adjoint à qui j'ai donné la délégation de gestion du personnel. La petite équipe du secrétariat de la mairie est certes à disposition de l'ensemble des membres du conseil, mais dans le strict respect du travail de chacun. Vous pouvez regarder tous les dossiers qui sont en Mairie, mais dans le respect de la confidentialité des documents administratifs. Il est inutile de rappeler que nous sommes tous tenus au droit de réserve.*

*Pour finir sur la question qui vous contrarie, à savoir ma candidature aux prochaines élections départementales, je vous dirai que tout citoyen bénéficie de sa liberté d'expression et d'opinion. En ce sens le pluralisme de notre équipe qui a remporté les élections municipales n'est nullement à remettre en cause. C'est toujours collectivement que nous gérons notre commune dans le seul intérêt de nos administrés. Je ne me suis jamais permis de contrôler vos opinions ou engagements personnels et je compte bien que vous en fassiez autant.*

*En acceptant de porter ma candidature aux prochaines élections départementales, je souhaite faire bénéficier notre commune d'un rôle important pour le quotidien de nos habitants. Dans le respect du pluralisme, c'est en tant que candidate sans étiquette que j'ai souhaité m'engager.*

*Ne voyez pas là autre chose qu'un challenge qui s'offre à moi et que j'ai choisi de relever.*

*Je vous remercie d'avoir pris connaissance de ma réponse et souhaite poursuivre un dialogue constructif avec vous tous.*

*Je vous remercie d'accepter, Chers Amis, mes salutations très dévouées.*

**12. Délibération concernant la création d'une commission accessibilité personnes handicapées (point rajouté à l'ordre du jour) :**

Madame le Maire rappelle l'article L 2143-3 du Code Général des Collectivités Territoriales qui impose, dans les communes de 5 000 habitants et plus, la création d'une commission communale pour l'accessibilité aux personnes handicapées. **Les communes de moins de 5 000 habitants n'ont pas d'obligation mais peuvent également créer une telle commission.** La commission est présidée par le Maire qui arrête la liste des membres. Elle est composée au minimum de représentants de la commune, d'association d'usagers et d'associations représentant les personnes handicapées.

Cette commission est compétente pour dresser le constat de l'état d'accessibilité de l'ensemble des bâtiments publics. **Après avoir procédé au vote le résultat est le suivant : la création de cette commission est votée à l'unanimité.**

**13.. Délibération concernant le choix du tri sélectif en porte à porte :**

Il est décidé de délibérer à une date ultérieure pour ce point.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire lève la séance à 23h35.